



Prévention des incendies

LE PREMIER RESPONSABLE C'EST TOI !



LES SYSTÈMES DE CHAUFFAGE AU BOIS

Afin de prévenir les risques d'incendie en lien avec les systèmes de chauffage au bois, nous vous recommandons fortement de faire appel à un membre de l'association des professionnels du chauffage pour l'installation et l'entretien de vos équipements.

À chaque année, vous devriez faire vérifier votre installation de chauffage et ce, peu importe l'utilisation faite au courant de l'année précédente.

Avant de commencer l'utilisation de votre système de chauffage au bois, vous devriez faire les vérifications suivantes :

VÉRIFIEZ-QUE :

- La zone autour de l'appareil (au moins 4 pieds) est bien dégagée afin de favoriser la circulation de l'air et libre de matières combustibles.
- Les distances de dégagements entre la structure de votre bâtiment et votre équipement de chauffage sont bien respectées (selon l'homologation de l'appareil).
- L'installation rencontre les directives d'installation du fabricant ou les normes applicables.
- Les tuyaux d'évacuation de fumée sont bien propres et que le raccordement à la cheminée soit solidement fixé (au moins trois vis par joint).
- Rien n'obstrue l'intérieur de la cheminée. Le ramonage périodique de votre cheminée est la meilleure façon de prévenir un feu de cheminée.
- Vos avertisseurs de fumée sont tous fonctionnels.
- Vous avez un avertisseur de monoxyde de carbone au niveau de l'étage où se trouve l'appareil de chauffage ainsi que près des chambres à coucher.
- Vous avez un extincteur portatif de classe ABC d'au moins 5 livres à proximité de votre appareil. Vérifiez qu'il soit toujours fonctionnel selon les directives du fabricant. Assurez-vous de bien connaître les consignes d'utilisations afin de pouvoir être en mesure de bien vous en servir en cas d'urgence.

CONSEIL DE PRÉVENTION

- ❖ N'entrez pas vos cordes de bois à l'intérieur de la maison. Optez plutôt pour les entreposer sous un abri loin de la maison et n'entrez seulement que la quantité de bois requis pour la journée à l'intérieur. Gardez ce bois loin de votre appareil de chauffage.
- ❖ Utilisez seulement du bois sec. Le bois vert (non-séché) et le bois résineux auront tendance à faire en sorte de créer de la créosote et encrasser plus rapidement votre cheminée.
- ❖ Gardez toujours une distance d'au moins 48 pouces par rapport à votre équipement et les matières combustibles (vêtements, bottes à sécher, réserve de bois, ameublement, etc.).

RAMONAGE

- Nous vous recommandons de faire ramoner votre cheminée au moins une fois par année et ce de préférence au printemps par un professionnel détenteur d'une licence de la RBQ dans le domaine. De cette façon, votre cheminée sera inspectée en vue de la prochaine saison de chauffage et dans le cas où des réparations seraient à faire, cela vous laissera suffisamment de temps pour compléter les correctifs.

- Nous vous recommandons de vérifier régulièrement l'intérieur de votre cheminée afin de prévenir une accumulation de crésote et de prévoir le ramonage de celle-ci. Aussi peu que 4mm d'accumulation de crésote à l'intérieur d'une cheminée peut représenter un risque d'incendie à l'intérieur de celle-ci.
- La formation de la crésote à l'intérieur des conduits d'évacuation de la fumée et de la cheminée est influencée par plusieurs facteurs dont entre-autre le type et la quantité de bois brûlé et la température d'utilisation de l'appareil. Ces facteurs font en sortes, que l'accumulation de la crésote dans votre cheminée peut varier d'une année à l'autre et que c'est pour ces raisons que vous devez vérifier et ramoner les conduits de fumée et votre cheminée périodiquement par mesure préventive.
- Les bûches de ramonage et autres composés chimiques sont des outils qui n'offre qu'un nettoyage partiel de la crésote. Seul un ramonage avec une brosse adaptée à votre type de cheminée et passée à plusieurs reprises permet le nettoyage adéquat de votre cheminée.

DISPOSITION DES CENDRES

- ✓ Effectuez régulièrement le nettoyage des cendres de votre équipement de chauffage.
- ✓ Utilisez un sceau (à fond surélevé de préférence) avec un couvercle et une pelle en métal pour le nettoyage des cendres. N'utilisez jamais un aspirateur conventionnel pour effectuer cette tâche.
- ✓ Ne jamais laisser des cendres dans un contenant à l'intérieur de votre résidence et ce, même que pour quelques minutes. Dès que vous avez terminé le nettoyage de votre équipement, allez porter les cendres à l'extérieur loin des bâtiments. En plus d'être à risque d'incendie, les cendres dégagent beaucoup de monoxyde de carbone.
- ✓ Sortez et placez le sceau avec les cendres à l'extérieur à au moins 1 mètres de toutes matières combustibles et de tout bâtiments sur une surface stable et non-combustible.
- ✓ Attendez au moins 7 jours avant de pouvoir disposer de vos cendres vers le site d'enfouissement ou autre.
- ✓ Une fois à l'extérieur, vous pouvez recouvrir les cendres avec de la neige ou de l'eau afin d'accélérer le refroidissement de celle-ci.

Si vous modifiez, remplacez ou vous voulez faire l'installation d'un système chauffage au bois chez vous, nous vous conseillons d'en aviser votre compagnie d'assurance afin de vous assurer que votre couverture d'assurance sera toujours adéquate.

Si vous avez d'autres questions, n'hésitez à communiquer avec nous via courriel ou téléphone à l'aide de l'onglet **CONTACT** de la page d'accueil.